Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le
ID : 027-212700611-20210416-0142021BIS-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°014/2021 bis (annule et remplace la précédente)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation
12/04/2021

Date d'affichage
19/04/2021

Nombre de Conseillers
En exercice 11
Présents 09
Votants 09

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le seize avril à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire, en séance « à huis clos » et dans le strict respect des consignes sanitaires imposées par la crise de la Covid-19.

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier, AUMONT Alexis, CEDEYN Jean-Claude.

Absents excusés : Monsieur DESCHAMPS Patrick, Monsieur LE HALPERT Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

TAXES	TAUX	BASES D'IMPOSITION	PRODUIT FISCAL
Taxes Foncière Bâtie	34.22 %	204 900.00 euros	70 116.00 euros
Taux communal	13.98 %		
Taux départemental	20.24 %		
Taxes Foncière Non Bâtie	21.69 %	69 400.00 euros	15 052.00 euros
Effet coefficient correcteur (contribution)			- 28 876 euros
TOTAL			**56 292 euros**

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC

MAIRIE DE BERTHOUVILLE EUR 27800

Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le

Le Maire

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le
ID : 027-212700611-20210416-0142021BIS-DE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE : **061 BERTHOUVILLE**

ARRONDISSEMENT : **27 BERNAY**

TRÉSORERIE SPL OU SGC : **TRESORERIE DE BRIONNE**

N° 1259 CERFA

FDL
2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 (1)	Taux de référence pour 2021 (2)	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 (3)	Produit de référence (col.3 x col.2) (4)	TAUX VOTÉS (5)	Produits attendus (col.3 x col.5) (6)	Taux plafond pour 2021 (7)
Taxe foncière (bâti).....	199 252	29,85 (*)	204 900	61 163	34,22	70.116	110,97
Taxe foncière (non bâti).....	69 252	18,92	69 400	13 130	21,69	15.052	103,93
CFE.....				0			>>>
			Totaux :	74 293		85.168	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : ☐

(*) dont taux départemental 2020 : 20,24

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021 (8)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (9) / (10)	Taux proportionnel (col.8 x col.10) (11)
Taxe foncière (bâti).....	29,85	Produit total souhaité 85 168 / 74 293 = 1,146379	34,22
Taxe foncière (non bâti).	18,92		21,69
CFE.....	>>>		

Produit total de référence (total colonne 4) — (6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			3 512		>>>	3 512

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	Effet du coefficient correcteur contribution
1 533					-28 876

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2021

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	+	Total autres taxes (cadre II)	+	Allocations compensatrices et DCRTP	+	Versement FNGIR	-	Contribution FNGIR	+	Versement coefficient correcteur	+	Contribution coefficient correcteur	=	Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale
85.168	+	3 512	+	1 533	+	0	-	0	+		+	-28 876	=	61.337

A **EVREUX**

Le **DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES**

JEAN-LUC BRENNER

Le **23 MARS 2021**

Le préfet,

le

Le maire,

le 16/04/2021

MAIRIE DE BERTHOUVILLE

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le
ID : 027-212700611-20210416-0142021BIS-DE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE : **061 BERTHOUVILLE**

ARRONDISSEMENT : **27 BERNAY**

TRÉSORERIE SPL OU SGC : **TRESORERIE DE BRIONNE**

FDL 2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	85
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
d. Locaux industriels	0
Taxe foncière (non bâti) :	1 448
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	
d. Locaux industriels	
e. Autres allocations	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	
Dotation pour perte de THLV :	0
Dotation TH (Mayotte) :	

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	5 127
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	17 017

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	78 930
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
d. Taux figé de taxe d'habitation	4,45
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00

5. PRODUIT DES IFER

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

6. COEFFICIENT CORRECTEUR

0,527878

7. FRACTION DE TVA

>>>

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau national (12)	Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental (13)	Taux plafonds 2021 (14)	Taux 2020 des EPCI (15)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col.14 – col.15) (16)
Taxe foncière (bâti).....	41,86	47,68	119,20	8,23000	110,97
Taxe foncière (non bâti).	49,79	50,79	126,98	23,05000	103,93
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>

Taux moyen pondéré des taux foncières de 2020 :

national	communal
>>>	>>>

Taux de CFE perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 20,87

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	